



Lempdes, le 18 février 2025

ARRÊTE n° 2025/02-42

RELATIF À

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL D'ORIENTATION

**Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt**

Vu le Code de l'éducation articles 341-10 à 341-15,

Vu le Code rural livre VIII,

Vu l'arrêté du 7 septembre 1992 relatif à la commission d'appel pour les établissements d'enseignement agricole publics,

ARRETE

Article 1^{er} : La commission régionale d'appel d'orientation niveaux 3ème et seconde générale et technologique de l'enseignement agricole public est fixée comme suit :

TITULAIRES	Fonction	Informations complémentaires	SUPLÉANTS
Monsieur Matthieu PREVOST	Directeur régional adjoint chargé du Service Régional de la Formation et du Développement	Représentant le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt	Madame Sonia ROUGIER
Madame Stéphanie TINAYRE	DRAIO Adjointe Site de Clermont-Ferrand	sur proposition de Monsieur le Recteur de la région académique	Madame Laure MARQUET CASSAGNE
Monsieur Jean-François BESSON	Directeur	Désigné par le DRAAF	Monsieur Ghislain FAVERGEAT
Monsieur Luc CHAMPIN	Directeur	Désigné par le DRAAF	Monsieur François RONCH

Madame Nadia NURIT Monsieur Alain ESSERTEL Madame Sabine REBEYRE	Enseignants	3 enseignants de 3 ^e désignés par le DRAAF	Madame Pascale CHABROLLES
Monsieur Stéphane SOBELLA Madame Edith FAYET- CAMUS Monsieur Jean Michel VERDIER	Enseignants	3 enseignants de 2deGT désignés par le DRAAF	Madame Valérie PAQUET
Madame Fabienne BEAUMONT	Conseillère Principale d'Éducation	Désignée par le DRAAF	Monsieur Fabien GIRARD
Monsieur Dominique BARROSO	Représentant parent FCPE	Pas de désignation de suppléance par les associations, représentants parents sans étiquette, membres de CA d'établissements publics de l'EA.	Monsieur Patrick GAUTHIER
Monsieur Erik BESSMANN	Représentant parent PEEP		Madame Elodie BEAUGY
Madame Estelle BONNEAU	Représentant parent sans étiquette		Monsieur Yannick BEL
Madame Andréane ROSSI <i>Lycée L. PASTEUR</i>	Délégués des élèves	Sur proposition du CRDEEEAP	Monsieur VIGNAL Elouan <i>Lycée G. SAND</i>
Monsieur Amaury VERNE <i>Lycée Brioude Bonnefont</i>			Monsieur Baptiste PONS <i>Lycée Brioude Bonnefont</i>
Madame Oriane LEGER <i>Lycée Bourbonnais</i>			Madame Camille CHEZAL <i>Lycée L. PASTEUR</i>

Article 2 : La présidence de la commission régionale d'orientation est assurée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant.

Article 3 : Le chef du service régional de la formation et du développement est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cet arrêté est publié sur le site internet de la DRAAF.


Bruno FERREIRA